



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DISCOURS

DE SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Discussion générale de la loi de programmation militaire en séance publique

Assemblée nationale, le 22 mai 2023

Madame la Présidente,

Monsieur le Président de la Commission de la Défense Nationale,

Monsieur le Rapporteur,

Mesdames, Messieurs les députés,

J'ai l'honneur de vous présenter un projet de loi de programmation militaire pour la période 2024-2030, le quinzième depuis le début de la cinquième République et depuis que ces lois de programme en matière de défense nationale – *spécificité bien française* – existent.

Ce texte de loi, pour lequel nos armées et les directions et services du ministère travaillent depuis un an, a été préparé sous l'autorité du Président de la République, chef des armées, en lien étroit et très en amont avec le Parlement et les acteurs du monde de la défense. Il cherche à traduire une conviction simple, la seule qui vaille : les menaces qui pèsent sur la Nation française n'ont jamais été aussi diverses et protéiformes que depuis la fin de la guerre froide. A bien des égards, elles nous placent face à un défi aussi important que celui qu'ont dû relever les gaullistes dans les années 1960.

Cette programmation acte en effet du retour d'une compétition plus dure entre les grandes puissances, sur fond de prolifération nucléaire, de la permanence d'un risque terroriste qui n'a pas disparu et dont malheureusement on ne parle plus assez ; mais aussi de l'émergence de nouveaux espaces de conflictualité, qui découlent ou qui sont le reflet de sauts technologiques, rapides et brutaux, comme en témoigne la militarisation du cyber, de l'espace ou des fonds marins. Ces menaces s'entendent autant dans leur approche classique mais aussi et surtout, pour une puissance nucléaire comme la nôtre, dans une "hybridité" qui nous invite

à penser différemment. C'est là où la dimension de "transformation" de cette LPM - *ce qui ne signifie pas rupture* - intervient plus que jamais.

Ces menaces, nouvelles ou anciennes, se cumulent désormais plus qu'elles ne se succèdent. Cette programmation militaire a été construite en regardant froidement ces menaces, en y intégrant les spécificités françaises, avec nos forces et nos vulnérabilités. Elle n'a pas pour but de tirer les conclusions, comme certains commentateurs ou pseudos experts nous y ont souvent incité, de conflits qui ne sont pas les nôtres et qui, structurellement, ne pourront jamais être les nôtres.

La France a un modèle de défense singulier, qui lui est propre, fruit d'une construction historique gaullienne reposant sur une autonomie stratégique française, qui va bien au-delà de la seule dissuasion nucléaire, et puise sa force dans le sentiment profond que la France n'aurait jamais dû perdre la drôle de guerre de 1940, n'aurait jamais dû connaître les difficultés de l'expédition de Suez, n'aurait jamais à connaître de nouveau les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Cette loi de programmation militaire doit permettre non seulement de poursuivre une réparation d'un outil de défense – *hélas* – abîmé dans le passé par des politiques court-termistes et une forme de déni sur la réalité du monde, mais aussi de transformer nos forces sur des fonctions militaires concrètes, avec des objectifs opérationnels précis.

Cette programmation militaire ne propose pas une rupture fondamentale avec notre modèle historique. Au contraire, elle propose à sa manière d'y revenir, dans sa force conceptuelle initiale c'est-à-dire dans sa capacité à s'adapter vite, en prenant en compte les défis du monde actuel - *et donc aux menaces sécuritaires actuelles* - ainsi qu'aux sauts technologiques qui emmènent avec eux inévitablement des sauts stratégiques ou tactiques, dont le champ de l'hybridité.

À cela s'ajoute la nécessité d'articuler ces nouveaux domaines de lutte autour de notre dissuasion et de nos capacités expéditionnaires.

Permettez-moi de former donc le vœu qu'on ne perde jamais de vue notre modèle global de défense, en attaquant la discussion parlementaire par de nombreux détails techniques, sémantiques ou budgétaires, qui peuvent toujours avoir leur intérêt, mais qui ne doivent pas nous écarter de l'essentiel : c'est-à-dire l'exigence de cohérence et l'efficacité opérationnelle de notre modèle d'armée, qui reste – *et doit rester* – une armée d'emploi. C'est là l'enjeu. C'est là l'héritage que nous avons reçu de nos anciens et que nous devons protéger et laisser aux générations futures.

Ce que nous avons souhaité faire primer dans cette loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030, c'est notamment un impératif de cohérence – *sur lequel je suis revenu longuement dans nos travaux en commissions* – entre les livraisons capacitaires, les stocks de munitions ou de pièces détachées, le renforcement des soutiens, le maintien en condition opérationnelle et la formation qui accompagnent nos soldats sur le terrain.

Certains ont parfois le goût de la masse, de cibles capacitaires généreuses. La tentation d'acheter en masse des équipements sans y intégrer leur vie opérationnelle est un piège dans lequel beaucoup de pays voisins sont tombés. Nous-même avons parfois privilégié dans le passé – *pour des raisons d'affichage ou industrielles* – un nombre d'hélicoptères livrés aux armées alors qu'il aurait été préférable pour elles de fixer le nombre d'hélicoptères en

capacité réelle de voler... Nous devons apprendre de nos erreurs passées, même si je note chez certains une facilité, ou un refus d'obstacle, à considérer cette question dans son ensemble.

Une loi de programme n'est pas qu'un tableau capacitaire. Tout cela forme un tout, logique, efficace, qui s'appuie avant tout, d'ailleurs, sur le tableau des contrats opérationnels. La vraie transformation est à chercher dans ces contrats opérationnels détaillés dans le rapport annexé : c'est notre capacité, demain, à concevoir et à dérouler des opérations [terre / air / mer / cyber / espace / informationnel / cohésion nationale] de manière combinée.

C'est cela, la véritable leçon de la guerre en Ukraine à tirer pour nous-même. Si nous devons donner de la visibilité à notre BITD, si nous devons la protéger et la promouvoir, la LPM doit demeurer le moment où le Parlement doit se pencher sur l'effectivité opérationnelle.

Ce qui a trop souvent – hélas – été négligé par le pouvoir politique, et a pu placer nos forces en situation de vulnérabilité face aux menaces.

Car précisément, nous ne tenons pas ces menaces pour illusoire.

Ces choix pour notre modèle de défense nationale répondent à la volonté du Président de la République exprimée lors de sa première élection en 2017, mais aussi aux besoins exprimés par nos armées depuis lors, après un long travail d'introspection demandé aux états-majors et à la DGA. Cet exercice, assez inédit, n'a pas été sans difficulté et je tiens à remercier les chefs d'état-major, le CEMA, le DGSE, le SGA et le DGA pour s'être livrés à cet exercice délicat. Ils ont abouti au projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter et sur lequel vous aurez à vous prononcer, en responsabilité.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Parlement a un rôle majeur dans les choix stratégiques qui assureront notre défense nationale au cours des sept prochaines années. Ce rôle a d'ailleurs été largement renforcé par votre commission de la défense, avec l'adoption de nombreux amendements avec un avis favorable du gouvernement. Ces dispositions - relativement inédites - viendront renforcer le contrôle du Parlement sur l'exécution et l'actualisation de cette programmation, notamment chaque année en amont de l'examen des projets de loi de finances, qui restent on le sait les véritables actes parlementaires pour engager les moyens.

*

Les débats que nous nous apprêtons à avoir dans cet hémicycle seront donc aussi un moment de vérité politique – *au sens noble du terme* – : « Modèle contre modèle » en quelque sorte, où chaque sensibilité pourra décliner les choix qu'elle propose pour nos armées en fonction de leur analyse portée sur la situation du monde. Ce débat doit avoir lieu. Il est sain, il n'a rien de médiocre. Il participe à la force du modèle français et il serait faux de soutenir qu'il y a toujours eu un consensus sur tout. Cela n'a d'ailleurs jamais été le cas depuis 1960.

Dans cet exercice, l'examen du texte en commission avec les nombreux amendements déposés par toutes les sensibilités politiques représentées à l'Assemblée Nationale, m'a permis de tirer quelques premiers constats que je me permettrai de partager ici, tant il me semble importants pour notre défense nationale mais aussi pour notre démocratie.

- Certains me semblent tout d'abord avancer dans une forme de flou, je ne veux pas dire "masqués", en tout cas ils n'ont pas jusqu'alors formalisé clairement leur modèle d'alliance, leur position sur la dissuasion nucléaire, et donc *in fine*, sur le modèle qu'ils souhaitent pour nos armées. Gageons que ces deux semaines de débat nous permettront de mieux le comprendre ;
- D'autres demeurent fidèles à leurs positions historiques, depuis la première loi de programmation militaire, en clarté et en cohérence qu'il faut reconnaître. Il n'en demeure pas moins que le modèle d'armée proposé nous exposerait immédiatement à des risques imminents et que leur position repose davantage sur une opposition au modèle actuel sans dessiner un autre modèle pour nous défendre ;
- D'autres encore ne voudraient regarder ces débats que sous l'angle budgétaire, sans toujours en définir leur finalité militaire, bien qu'ils aient directement ou indirectement parfois jadis, réduit les budgets de nos armées quand ils étaient aux responsabilités. Je n'y reviendrai pas, mais tenons cette approche comme un avertissement pour l'avenir : nos dépenses militaires doivent rester soutenables pour nos finances publiques et être connectées à nos besoins militaires d'abord, et industriels ensuite. Dans cet ordre. C'est la condition de la performance opérationnelle dans la durée ;
- D'autres enfin, estiment que nous dépensons trop, sans pour autant expliquer comment répondre aux menaces, à moins qu'ils ne croient pas en leur réalité ce qui me semble dangereux et naïf.

Quoi qu'il en soit, je respecte la position de chacun et je m'efforcerai de défendre cette loi de programme et les convictions qu'elles portent. La semaine d'échanges en commission a permis de faire émerger des débats de fond et de qualité je le crois avec plus de 700 amendements discutés, une centaine ont été adoptés – dont un tiers issu des groupes d'opposition. C'est le sens d'un débat sur un sujet aussi grave et je forme le vœu que le débat dans l'hémicycle puis au Sénat permette d'améliorer encore le texte, de préciser certains aspects ou bien encore de lever des ambiguïtés.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Prenons quelques instants en amont de la discussion des amendements pour revenir sur les gros enjeux du texte débattus en commission :

CE SUR QUOI NOUS NE SOMMES PAS TOUS D'ACCORD

Je veux d'abord revenir sur les sujets sur lesquels nous ne sommes pas tous d'accord.

Je le disais, ils sont :

- soit l'objet de dissensions historiques entre les partis politiques sous la Vème République : comme la dissuasion nucléaire ou le niveau d'appartenance - *ou non* - à l'Alliance Atlantique ou bien encore sur notre modèle d'exportation d'armes ;
- soit l'objet de dissensions plus récentes sur les coopérations industrielles européennes ;
- soit des points de discussion sur la mise en œuvre de cette programmation sur lesquels j'ai répondu longuement en commission, notamment sur la construction de la

trajectoire budgétaire ou sur les choix de priorité des investissements capacitaires proposés par ce texte, pour en défendre la cohérence et la soutenabilité.

1. La dissuasion

Il y a donc d'abord la question de notre dissuasion nucléaire, héritage que nous devons au général De Gaulle qui a permis d'offrir à la France les moyens de sa vocation de Nation libre et autonome aux yeux du monde.

Le texte que je vous présente porte l'ambition non seulement de défendre notre dissuasion nucléaire, et de continuer de la mettre en œuvre seul – *ce qui reste un défi industriel et technologique* –, mais aussi de préparer la dissuasion de demain. C'est le cœur de notre souveraineté, la voûte de la défense de nos intérêts vitaux. Y renoncer serait renoncer à notre autonomie dans le concert des Nations, et nous exposer inévitablement à des risques plus forts.

Cette loi de programmation l'affirme fermement, pour aujourd'hui, mais aussi pour demain.

Les choix que vous prendrez sont d'autant plus importants que les programmes sont longs à mettre en œuvre : 15 à 20 ans peuvent s'écouler entre le moment où débute un programme et la date de mise en service du vecteur ou du système d'arme. Aussi, cette LPM enclenche la modernisation de nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de 3ème génération mais aussi la modernisation des missiles des deux composantes.

Ces échelles de temps nous obligent à nous projeter sur le long terme. En votant ces investissements, vous garantirez non pas notre protection, mais aussi celle de nos enfants et de leurs enfants après eux.

2. Nos alliances

Mesdames et Messieurs les Députés,

Un autre sujet a animé nos débats en commission et il ne manquera pas de nous mobiliser dans cet hémicycle. C'est bien sûr la question de nos alliances. C'est un sujet de débat majeur entre ceux qui souhaitent sortir purement et simplement de l'OTAN ; ceux qui souhaitent abandonner - et non pas encadrer ce que je distingue - toute forme de coopération militaire ou industrielle avec nos partenaires européens ; et même ceux qui veulent mettre un terme aux exportations d'armements.

Les questions qui se posent à la représentation nationale sont en définitive de savoir : ce que la France veut - *et même doit* - faire seule ? Et ce qu'elle veut - *ou doit* - faire à plusieurs ? Partant d'un principe que la France n'est pas seule, que ce n'est pas selon moi sa vocation, et que de tout temps elle a su emmener avec elle d'autres Nations pour défendre des intérêts communs ou partagés.

Nous l'avons encore fait récemment au Soudan lors de l'opération SAGITTAIRE où la France, grâce à ses capacités expéditionnaires et son armée d'emploi, a pu évacuer seule et en premier ses ressortissants et ceux de ses alliés de la ville de Khartoum, soumise à un feu nourri.

Mais nos débats doivent également mettre en relief nos choix pour déterminer quand nous avons un avantage à agir à plusieurs au sein d'une alliance – comme nous le faisons

actuellement en Roumanie, en qualité de Nation cadre, dans le cadre de la mission AIGLE, pour réassurer les frontières orientales de l'Alliance Atlantique.

Nous devons aussi être en mesure de déterminer quand nous souhaitons agir en partenariat bilatéral, comme nous le faisons par exemple aux Emirats Arabes Unis, pour assurer la sécurité du ciel.

Enfin pour déterminer quand nous devons agir en européens, parce que nous y avons un avantage, comme ce fut le cas notamment au sein de la Task Force TAKUBA, mais également pour certains programmes industriels ou certaines missions de sécurité maritime.

Pour faire ces choix, nous disposons de capacités qui nous distinguent vis-à-vis de nos alliés : notre armée est une armée d'emploi je le disais, avec une culture expéditionnaire, capable d'intervenir au-delà de ses frontières partout sur la planète. Ce n'est pas le cas de toutes les armées, il faut le reconnaître.

En clair, les deux questions auxquelles il faut répondre sont les suivantes : veut-on pouvoir emmener les autres, ou doit-on accepter d'être emmenés par les autres ? Et au-delà, sans transiger avec notre souveraineté, quelles sont les menaces pour lesquelles une interopérabilité, une planification et des entraînements communs sont indispensables pour dissuader nos compétiteurs ?

Sur les coopérations européennes en matière industrielle, l'affirmation de nos intérêts doit être rappelée et j'entends parfaitement que le Parlement y soit davantage associé. La discussion à venir nous permettra de dégager – *je crois* – une proposition satisfaisante.

Vous connaissez nos options, elles sont claires et transparentes depuis 2017. Néanmoins, cela implique des moyens et cette programmation militaire y répond.

3. La trajectoire budgétaire

L'autre grand sujet qui a donc animé nos discussions – *et sur lequel je sais que vous serez nombreux à revenir au cours de la semaine* – concerne la trajectoire budgétaire prévue par cette programmation militaire.

Je ne reviendrai pas sur le débat autour des recettes extra-budgétaires prévues dans cette LPM. Celles-ci ont toujours existé dans le passé et elles n'avaient jamais suscité autant de débats. La nouvelle présentation les rend plus lisibles et c'est une bonne chose. La commission a souhaité créer un mécanisme de sécurisation en cas de prévision non réalisée. C'est là aussi une bonne chose et cela place désormais ce débat technique derrière nous, même si je n'ai jamais douté des prévisions élaborées par les services du ministère.

Je veux néanmoins revenir sur les augmentations historiques que nous vous proposons depuis 2017 et jusqu'en 2030, lesquelles – *il faut le rappeler car cela n'a pas toujours été le cas* – ont été exécutées à l'euro près :

- En 2017 : le budget des armées était de 32,3 milliards d'euros ;
- Cette année, en 2023 : le budget des armées est de 43,9 milliards d'euros (c'est donc une marche d'augmentation de 11,6 milliards d'euros par rapport à 2017), sans compter les crédits qui ont été votés en gestion. A cela, il faut intégrer 1,5 milliard d'euros, pour une sur-exécution budgétaire ;

- En 2027, à la fin du second quinquennat du Président Emmanuel Macron, le budget des armées sera de 56 milliards d'euros (soit une marche d'augmentation de 23,7 milliards d'euros) ;
- Il aboutira en 2030 à un budget de 68,9 milliards d'euros, hors pension, qui aura donc plus que doublé le budget des armées de la France en l'espace de deux lois de programmation militaire.

J'ai entendu certains regretter que le principal de l'effort budgétaire n'arriverait qu'en fin de LPM. C'est donc FAUX, chiffres à l'appui !

Cette croissance est largement entamée par la LPM actuellement en cours et l'essentiel de l'effort aura été permis par l'engagement du Président de la République et de cette majorité depuis 2017. Je ne peux douter que celles et ceux qui prétendent diriger le pays en 2027 voudront abimer cet effort. En tout cas, le Parlement aura à se prononcer, c'est le sens de l'amendement qui a été adopté.

Je rappelle à la représentation nationale que les marches annuelles d'augmentation répondent certes à la soutenabilité de nos dépenses publiques – *qui pourrait le contester !* – mais aussi sont définies en fonction du besoin capacitaire physique en crédits de paiement exprimé par nos armées et de la capacité de nos industriels à produire ces équipements.

Aussi, quand certains proposent de basculer le gros de l'effort en début de cette LPM, cela supposerait une solution magique pour livrer en 12 ou 24 mois des grands programmes d'équipements majeurs prévus parfois sur une décennie !

Ou bien peut-être, sans le dire, souhaitent-ils acheter du matériel sur étagère à l'étranger ce qui est une position qui a sa propre cohérence, mais ce n'est pas celle du Gouvernement, et ce n'est pas l'ambition que portait le Général De Gaulle d'avoir une armée équipée par une industrie de défense souveraine.

La trajectoire budgétaire qui vous est proposée répond, elle, à un impératif de soutenabilité et de sincérité de nos dépenses militaires. Sans quoi, en fin de programmation, l'on reprocherait aux Armées de ne pas avoir été en mesure de dépenser les crédits qui leur sont attribués. Cette position enverrait un signal de faiblesse et serait non crédible.

Sur l'inflation, les nombreuses auditions en commission ont permis je le crois à chaque parlementaire de mieux comprendre les nombreux mécanismes qui sont propres au ministère des armées pour en limiter les effets. Ces mécanismes n'existent d'ailleurs pour aucun autre ministère, et il suffit de constater qu'aucun programme n'a pris de retard en 2022 ou 2023.

4. La cohérence versus la masse

Les travaux en commission ont enfin soulevé des débats intéressants sur le fonctionnement réel des armées, et donc de l'équilibre à trouver sur la "cible efficace" à atteindre pour les équipements dont nous allons doter nos armées.

Je veux d'abord vous dire très directement que lorsque l'on double le budget des armées en 13 années, il sera difficile d'y voir des renoncements, puisque toutes les lignes budgétaires augmentent pour les trois armées.

Leurs équipements seront très largement renouvelés, sur sept ans, ce sont près de 200 milliards d'euros qui iront vers les programmes industriels. Cela appelle des efforts majeurs en

termes de qualité, de délai de production, de maîtrise des coûts et de maintenance et de gestion des stocks, pour notre base industrielle et technologique de défense.

Pour autant, il ne s'agit pas d'investir sur toutes les lignes à l'aveugle, sans répondre à un objectif clair qui est celui de la cohérence du modèle d'armée que nous souhaitons, comme je l'évoquais en introduction.

Avec l'appui du chef d'état-major des armées et sous l'autorité du Président de la République, j'ai donc pris le parti de privilégier la cohérence d'une capacité militaire dans son ensemble par rapport à la seule quantité des matériels. C'est au fond l'exigence de regarder dans le rapport annexé autant le tableau des contrats opérationnels que celui des équipements capacitaires. Le dernier, n'étant au service que du premier.

Il ne servirait à rien d'avoir des centaines de canons CAESAR dans des hangars sans les artilleurs qui les font fonctionner et les maintiennent en condition opérationnelle. Ces canons n'auraient pas d'utilité sans les militaires qui les engagent, les équipements qui les accompagnent, les pièces détachées, les systèmes d'information et de combat, les infrastructures qui les abritent et les munitions qui les arment.

En cela, cette loi de programmation répond au juste besoin opérationnel de nos armées, où il est grand temps de reparler de brigades, de divisions, de corps d'armée. La cohérence opérationnelle, c'est ce que nous devons à nos militaires.

Cette cohérence s'exprimera particulièrement dans l'armée de Terre qui va pouvoir améliorer sa réactivité et sa puissance. Dès 2027, les premiers éléments de l'échelon national d'urgence pourront, au bout d'un mois, être renforcés au niveau d'une division autonome à deux brigades avec ses appuis en étant en mesure d'accueillir des contributions alliées.

Ces 12 à 15 000 soldats, entraînés à la haute intensité et servant des matériels «scorpionnés» modernes et interconnectés, seront appuyés par de nouveaux moyens de franchissement, les premiers canons CAESAR de nouvelle génération et encore plus d'hélicoptères aux derniers standards. C'est là aussi plus qu'une réparation, mais une transformation.

Ainsi, je retiens que l'effort à conduire pour les soutiens qui accompagnent nos militaires en opérations – tels le SSA, le commissariat des armées, les techniciens en charge de la mise en condition opérationnelle – avec la trajectoire d'investissements que nous proposons n'est pas fondamentalement remise en question, même si certains amendements peuvent venir proposer des pistes d'efforts ou en tout cas des clarifications.

Il en va de même pour les choix que nous vous proposons pour l'innovation avec 10 milliards d'euros sur la période pour que nos armées soient au rendez-vous des sauts technologiques qui s'imposent à elles. Ces investissements irrigueront par ailleurs tout le tissu de l'innovation, des écoles d'ingénieurs aux grandes entreprises, en passant par les start-up et les petites et moyennes entreprises. Des amendements utiles viendront éclairer les objectifs, que cela soit sur les drones de demain, le quantique, l'intelligence artificielle ou les armes à énergie dirigée.

Les choix que je vous soumets visent donc à permettre de préserver notre modèle d'armées et à monter en puissance sur des segments militaires indispensables à notre souveraineté, en cohérence avec les capacités de production de nos industriels.

CE SUR QUOI NOUS SOMMES D'ACCORD

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je veux enfin revenir sur les sujets sur lesquels nous nous sommes accordés – *je le crois* – au cours de la semaine passée en commission. Des amendements – *de la majorité comme des oppositions avec souvent de belles unanimités* - ont été adoptés pour améliorer le texte que je vous propose et je m'en félicite.

1. Le lien Nation-armées

En premier lieu, je crois que nous sommes tombés d'accord sur la préservation – *et même le renforcement* – du lien sacré qui unit la Nation à ses armées.

Cela est vrai de l'article 11 du projet de loi, relatif à l'Ordre de la Libération, qui en adapte les fondements juridiques pour garantir son avenir.

Cela est vrai également de la nécessité d'associer de plus en plus de nos compatriotes, notamment les plus jeunes, aux commémorations. La secrétaire d'Etat Sarah El Hairy pourra y revenir.

Et, plus généralement, de tout ce qui favorisera, chez nos concitoyens, la reconnaissance, la considération, le soutien à nos forces armées — et qui est une forme courante, paisible mais vivante de patriotisme.

2. L'accompagnement de nos soldats et de leurs familles

Concernant, l'accompagnement de nos soldats et leurs familles, les discussions émanant de toutes les sensibilités en commission se sont accordées pour confirmer l'ambition de la LPM d'intensifier les efforts entrepris dans le premier Plan Famille. Le nouveau plan sera donc financé – *si vous le votez ainsi* – à hauteur de 750 millions d'euros. Il sera entièrement centré sur la vie familiale pour compenser les absences et les contraintes opérationnelles propres au statut militaire, "en tout temps et tout lieu".

Il engagera pour la première fois des partenariats avec les collectivités locales volontaires pour accompagner nos soldats et leurs familles dans leur recherche de logement, de solution de scolarisation, de garde d'enfants et d'emploi pour les conjoints.

Ce pan de la LPM comprend en outre un volet pour l'accompagnement des blessés, doté de 169 millions d'euros, qui simplifiera l'accès aux droits, la reconnaissance et la réparation que la Nation doit à ses soldats blessés pour elle. La Secrétaire d'Etat Patricia Mirallès pourra y revenir.

3. La politique salariale

Le deuxième sujet sur lequel nous avons réussi à trouver une convergence lors des débats en commission concerne la politique salariale du ministère. Tous ici vous partagez l'objectif de mieux reconnaître les hommes et les femmes du ministère, militaires comme civils, sans opposer stérilement l'indemnitaire et l'indiciaire mais en définissant le bon équilibre.

Aussi, un effort ciblé sera conduit pour renforcer la progression par les grilles indiciaires, notamment pour les militaires du rang et les premiers grades des sous-officiers, dès 2023 ; puis,

en 2024, pour les sous-officiers supérieurs qui sont la "colonne vertébrale" de nos armées ; puis, à partir de 2025, pour les officiers.

Ces efforts viendront en plus des efforts considérables déjà entrepris sur l'indemnitaire avec la NPRM ; et en plus de nouvelles mesures indemnitaires à venir.

Cette politique salariale, couplée à nos efforts pour la prise en compte des familles, des conditions de travail, de l'activité, des soutiens, permettra à la fois de fidéliser et d'inciter les militaires du rang et les sous-officiers à prendre des responsabilités. C'est la promesse méritocratique que la République doit à ses soldats.

La commission a voté en ce sens plusieurs amendements de la majorité mais aussi des oppositions. C'est une bonne chose et je rappelle l'effort de 10 milliards d'euros supplémentaires sur la période pour la rémunération de nos personnels, avec une cible d'effectifs permanents inchangée à 275 000.

4. La réserve

Dans la lignée de ces sujets, les débats en commission ont permis de partager la nécessité de faire évoluer le format de la réserve militaire.

Pour remplir leurs missions, nos armées – *comme la Direction générale de l'armement* – ont besoin de s'appuyer sur une réserve plus forte, plus nombreuse, mieux équipée, mieux formée, mieux entraînée ; et surtout pleinement intégrée à l'active.

A l'horizon 2035, nous visons 1 réserviste pour 2 militaires d'active. C'est-à-dire, peu ou prou, 300 000 militaires dont 200 000 d'active et 100 000 de réserve. Et si le ratio a pu faire l'objet de questions légitimes, le principe général est partagé.

Déjà le groupe de travail réuni cet hiver avait été constructif ; sur ce sujet, nos débats en commission ont été profitables et plusieurs amendements pertinents sont venus enrichir le texte.

5. Le réchauffement climatique

Enfin, nos débats en commission ont permis de faire émerger un consensus – *et c'est heureux* – concernant les conséquences liées au réchauffement de la planète. La programmation militaire actera que notre modèle d'armée devra intégrer dans ses missions les effets du changement climatique. De fait, elles le font déjà mais il y a de la force à l'inscrire dans cette programmation militaire.

Je pense en particulier à nos outre-mer qui sont en première ligne avec la montée des eaux, et des événements climatiques de plus en plus récurrents et de plus en plus violents, sans oublier les enjeux liés à la pêche illégale ou à l'orpaillage illégal. Cela implique de renforcer nos capacités de projection rapide, en outre-mer notamment, pour mener à bien ces missions, mais aussi de doter nos forces de nouveaux segments technologiques comme les drones ou des équipements de liaison, de franchissement, de reconstruction qui nous permettront d'être réactif et présent en cas de catastrophe naturelle.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs les Députés,

Les débats que nous nous apprêtons à mener seront assurément un moment de vérité devant les armées, devant les Français, pour nos alliés, et face à nos compétiteurs. Nous ne serons pas d'accord sur tout, mais il est important que nous en tirions un texte qui rassemble le plus largement pour préparer l'avenir de notre défense nationale en permettant l'adoption de cette programmation militaire.

Pour cela je souhaite que nos discussions en séance permettent d'améliorer encore ce texte.

Pour nos soldats, en ayant une pensée pour les tués et les blessés.

Pour notre Nation, car cette loi de programmation militaire doit garantir notre sécurité en assurant – pour les sept prochaines années et pour longtemps encore – le succès des armes de la France.

Je vous remercie.

Contact media :

Centre media du ministère des Armées

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICO**

Centre media du ministère des Armées

60 boulevard du général Martial Varlin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15